

## Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2025/2026 Mobilités d'études

Ce dispositif présente la répartition des 4 aides financières gérées par la direction de l'International.

Cette répartition est donnée à titre indicatif et susceptible de modification à tout moment selon les différents budgets disponibles.

Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour inférieur à 6 mois	Séjour supérieur ou égal à 6 mois	
<b>Etudes Erasmus+ *</b>	Non boursiers + bénéficiaires du complément inclusion	Erasmus+ taux plein		
	Boursiers groupe 1	Erasmus+ taux plein	Erasmus+ taux plein + 800€ AMI	
	Boursiers groupes 2/3	Envoléo** + AMI (de 400€ à 1200€ selon durée mobilité)	Erasmus+ taux plein + 800€ AMI	
			Erasmus+ taux plein + 800€ AMI	
Boursiers - inéligibles Envoléo	Erasmus+ taux plein	Erasmus+ taux plein + 800€ AMI		
Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour de 3 mois	Séjour supérieur ou égal à 4 mois	
<b>Etudes hors Erasmus+</b>	Non boursiers	Envoléo	Envoléo + Aide Spécifique (de 400€ à 1600€ selon durée mobilité)	
	Non boursiers inéligibles Envoléo	Aide Spécifique taux plein		
	<b>Catégorie d'étudiants</b>	<b>Séjour inférieur à 6 mois</b>	<b>Séjour supérieur ou égal à 6 mois</b>	
	Boursiers - éligibles Envoléo	Envoléo** + AMI (de 400€ à 3200€ selon durée mobilité)		
	Boursiers inéligibles Envoléo	AMI taux plein		

\* les étudiants répondant à l'un des critères "inclusion" sont allocataires Erasmus de droit et bénéficient du complément mensuel de 250€ (sous réserve de crédits Erasmus+ suffisants).

\*\* bonification du forfait Envoléo pour les étudiants boursiers aux échelons 4 à 7 pour les séjours de 3 et 4 mois (sans cumul avec l'AMI)